

PRÉFET DE LA DRÔME – PRÉFET DE L'ISÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités AEU-IOTA, relative à la loi sur l'eau, concernant le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines (hors prélèvements dans le Rhône ou l'Isère) pour une durée de 3 ans

Projet présenté par l'Organisme Unique de Gestion Collective « SYndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme »
OUGC SYGRED

Par arrêté interpréfectoral n°2019010-0001 du 10 janvier 2019, une enquête publique environnementale concernant le projet susvisé est prescrite, pendant une durée de **32 jours consécutifs, du lundi 11 février 2019 au jeudi 14 mars 2019 inclus**.

Cette enquête se déroule sur 46 communes, dont 42 communes pour le département de la Drôme et 4 pour le département de l'Isère. Les noms des communes concernées par le plan de répartition du volume d'eau, joint au dossier d'enquête, sont suivis d'une astérisque :

ARTHEMONAY*, BATHERNAY*, BEAUMONT-MONTEUX*, BREN*, CHANOS-CURSON*, CHANTEMERLE-LES-BLÉS*, CHARMES-SUR-L'HERBASSE*, CHÂTILLON-SAINT-JEAN*, CHAVANNES*, CLAVEYSON*, CLÉRIEUX*, CRÉPOL*, CROZES-HERMITAGE, GÉNISSIEUX*, GEYSSANS*, GRANGES-LES-BEAUMONT*, LA ROCHE-DE-GLUN*, LARNAGE, LE CHALON, LE GRAND-SERRE, MARGÈS*, MARSAZ*, MERCUROL-VEAUNES*, MIRIBEL*, MONTCHENU*, MONTMIRAL*, MONTRIGAUD*, MOURS-SAINT-EUSÈBE*, PARNANS*, PEYRINS*, PONT-DE-L'ISÈRE*, RATIÈRES*, ROMANS-SUR-ISÈRE*, SAINT-BARDOUX*, SAINT-BONNET-DE-VALCLÉRIEUX*, SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS*, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE*, SAINT-LAURENT-D'ONAY*, SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE*, SAINT-PAUL-LES-ROMANS*, TAIN-L'HERMITAGE* et TRIORS* pour le département de la Drôme et MONTAGNE*, ROYBON, SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE et SAINT-LATTIER pour le département de l'Isère.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

M. Benoît LAVAL, chargé de mission

Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme (OUGC SYGRED)

500 rue des Petits Eynards - 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Tél : 04 75 58 75 55 - Courriel : gestion.eau@sygred.fr .

La plus grande partie du projet susvisé étant située dans le département de la Drôme, le préfet de la Drôme est chargé de conduire la procédure. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une Autorisation Environnementale Unique (rubriques EAU 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.3.1.0). Elle sera délivrée conjointement par les préfets intéressés de la Drôme et de l'Isère.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Grenoble pour cette enquête est composée de :

- Président : Monsieur Thierry AWENENGO-DALBERTO, architecte, ingénieur, expert énergétique
- Membres titulaires : Madame Bernadette SURPLY, retraitée de la fonction publique et Monsieur Alain VALADE, cadre de l'industrie, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale MRAE ainsi que la réponse écrite du pétitionnaire à cet avis est disponible en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête, et en mairies de TAIN L'HERMITAGE, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE et MONTAGNE, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au président de la commission d'enquête et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au président de la commission d'enquête, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie Place Jules Nadi CS 41012 26100 ROMANS-SUR-ISERE, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ou
- par courriel : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra, en mairies de :

- ROMANS-SUR-ISERE :

- le lundi 11 février 2019 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 14 mars 2019 de 14h00 à 17h00

- MONTAGNE :

- le jeudi 14 février 2019 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 7 mars 2019 de 14h00 à 17h00

- SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE :

- le mardi 19 février 2019 de 9h00 à 12h00
- le lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00

- TAIN L'HERMITAGE :

- le mercredi 27 février 2019 de 9h00 à 12h00
- le lundi 11 mars 2019 de 14h00 à 17h00.

Si le président de la commission d'enquête l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis au public, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale MRAE ainsi que la réponse écrite du pétitionnaire à cet avis puis le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sont tenues à la disposition du public en mairies de ROMANS-SUR-ISERE, TAIN L'HERMITAGE, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE et MONTAGNE, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.